

la nouvelle lettre

Directeur de la publication : Jacques GARELLO

Commission Paritaire : 0118 K 87909 - ISSN : 1951-4727
Dépot légal : à parution

N°1238 du 19 mai 2015 | www.libres.org

Hebdomadaire 1€

1981-2015 | 35ème année de parution



SOMMAIRE DU N°1238

EDITORIAL : En finir avec l'Education Nationale pp.1-2

CONJONCTURE : Rebond ou faux bond ? p. 3

ACTUALITES : Les retraites complémentaires en voie d'explosion p. 4 - « La loi du marché » p. 5 - La dimension culturelle de la barbarie p. 5

ACTUALITE DU LIBERALISME : pp. 6-7

LU POUR VOUS : p. 8

En finir avec l'Education Nationale

Les débats sur l'Education Nationale sont récurrents. Pourtant la ligne suivie rue de Grenelle reste inchangée depuis 1945. C'est le plan Langevin-Vallon, du nom des deux intellectuels communistes qui l'ont conçu. L'école est un des champs de bataille de la lutte des classes : elle avantage les enfants de la bourgeoisie, donc il faut instaurer un égalitarisme de bon aloi et lutter contre un élitisme de façade. Commentant le très récent rapport de la rue de Grenelle sur le niveau de connaissance en maths (20 % des élèves de 3ème sont mauvais ou très mauvais) une enseignante de haute volée a expliqué (JT de TF1 du 17 mai) que « si l'on fait courir un kilomètre à un enfant de cadre ou d'enseignant, un enfant d'ouvrier ne pourra courir que 800 mètres ». Il faut donc lester les plus véloces et empêcher les ouvriers de boire (L'assommoir).

Pour rétablir la justice sociale, il faut donc changer les programmes, la pédagogie, les maîtres. Grâce aux réformes réalisées (et la droite n'a pas été en reste) le nivellement par le bas a parfaitement réussi. Aujourd'hui l'illettrisme a effacé les strates sociales : tous ignorants, tous fainéants et maintenant tous violents.

Dans le système actuel, les jeunes (ceux du moins qui assistent aux cours) sont amenés à gober toutes les idées reçues et les slogans d'enseignants militants : l'histoire de Zola à Guevara, de Robespierre à Staline, l'économie de Marx à Galbraith, la philosophie de Nietzsche à Derrida, la littérature d'Aragon à Neruda, etc. Et que dire des mathématiques décrétées « modernes » dans les années 1960 ? >>

Abonnements et commandes

Vous avez été nombreux à nous demander de vous abonner, vous réabonner à la Nouvelle Lettre ou de passer vos commandes d'ouvrages en ligne. C'est chose faite ! Nous conservons également la possibilité d'imprimer le bulletin d'abonnement à nous retourner par courrier avec votre règlement.

Abonnement et paiement en ligne

Bulletin d'abonnement

aleps

ASSOCIATION POUR LA LIBERTE ECONOMIQUE ET LE PROGRES SOCIAL

ALEPS, BP 80026, 13545 Aix en Provence Cedex 4

www.libres.org

Certes, je grossis le trait car demeurent des établissements et des maîtres qui ont pu éviter le pire, mais le ministère, les textes et les syndicats n'y sont pour rien. De plus, demeure ce bastion de résistance appelé « le privé », qu'on a failli éliminer en 1984, mais qui a pu survivre en dépit des discriminations et des limitations pour bloquer son expansion.

Le gouvernement Valls, unanime derrière Madame Vallaud-Belkacem, veut couronner l'évolution et mener « l'école de la République » à son ultime et funeste destin. Partant du principe fallacieux suivant lequel la meilleure parade au terrorisme est la laïcité d'Etat, la destruction du système d'enseignement est parachevée. Je ne reprendrai pas les critiques nombreuses et pertinentes qui ont été adressées au projet. Je vois simplement que l'on est bien dans la ligne : effacement de tout enseignement des « humanités », de tout ce savoir apparemment inutile mais profondément formateur de la jeunesse et, par contraste, mise en avant de tout ce qui est mensonger et barbare. Quand va-t-on en finir avec cette Education Nationale coûteuse (le plus gros budget après le service de la dette), inefficace (illettrisme d'un tiers des collégiens) et impuissante (devant le harcèlement, la violence, les addictions) ? Ceux-là même que Jules Ferry voulait aider à atteindre le plus haut niveau sont les premières victimes du nivellement par le bas. L'école n'est plus source de promotion, mais de fracture sociale.

Notre pays, notre jeunesse ont besoin d'un système d'enseignement capable de faire acquérir aux enfants de solides connaissances, d'ouvrir leur esprit, de leur apprendre le respect des autres et les disciplines de la vie en commun. Un tel système repose sur deux principes aujourd'hui rejetés : responsabilité de la famille et concurrence scolaire, les deux étant liés.

Il n'y a pas d'éducation sans la famille. Or, peu à peu, les « apprenants » sont devenus propriété des enseignants. Les parents sont culpabilisés : ils ne seraient pas qualifiés pour savoir ce qui est bon pour leurs enfants et encore l'on veut mettre en place. d'incompétence est fait aux au savoir le plus réduit. toute initiative, pour donner tion nationale, laïque bien

**« Les familles irresponsables
ou exclues ? »**

moins pour la société que Paradoxalement, ce procès familles les plus modestes, Donc, on leur a épargné à leurs enfants une éducation, gratuite évidemment. Devenue un droit social, comme la santé ou le logement, la scolarisation se suffit à elle-même : aucune responsabilité familiale n'est engagée. D'ailleurs, que peuvent dire des familles qui ont perdu la possibilité de choisir l'école de leurs enfants ?

Le deuxième principe est la concurrence. En matière scolaire, comme pour tout autre service public ou privé, il n'y a pas de progrès sans émulation, sans diffusion ni comparaison. Or, chez nous il n'y a pas de concurrence privé, puisque celui-ci liberté véritable de création ou promotion des programmes et – pour couronner le tout – « monopole de la collation des grades », tout diplôme est diplôme d'Etat s'il doit ouvrir la porte de certaines professions et fonctions, dont la fonction publique.

« Concurrence et privatisation »

loyale entre public et dépend de l'Etat : ni tion de classes, ni traite-enseignants, ni choix des

En finir avec l'Education Nationale, c'est en finir avec ce monopole d'Etat. De nombreux pays proches du nôtre, mais moins jacobins et plus libéraux, ont depuis plusieurs années introduit avec succès les réformes qui s'imposent : privatiser (Suède) ou rendre les établissements autonomes (Angleterre), ou adopter des systèmes de chèques scolaires (Pays Bas, Etats Unis) ou décentraliser (Allemagne).

Les jeunes ont besoin d'une éducation. Puisque l'Education Nationale ne remplit pas cette mission, nous n'avons plus besoin de l'Education Nationale.

Jacques Garello

Rebond ou faux bond ?

0,6 % de croissance au 1er trimestre 2015 : on n'entend plus que ça ! Avec enthousiasme du côté gouvernemental ; avec prudence ailleurs, car les commentateurs ont appris à tempérer leurs propos. Et il ne manque pas de raisons pour penser que le 0,6 peut faire naître une fausse joie. En allant un peu plus au fond des choses, il faut s'interroger, d'une part, sur « la politique de l'indice », d'autre part, sur le concept même de conjoncture.

Fausse joie

0,6 c'est bien, mais 0,3 annoncé pour le deuxième trimestre c'est moins bien. Et finir l'année 2015 avec 1,3 % de croissance, c'est dans la médiocre moyenne de la zone euro et c'est en dessous de la moyenne des pays de l'Union Européenne non membres de la zone euro (1,8). Allemagne, Espagne, Royaume Uni continuent à aller plus vite que nous.

On aura surtout relevé que le « rebond » est essentiellement dû à la baisse du prix du pétrole et peut-être à la dévaluation de l'euro

La politique de l'indice

Mais ces chiffres ont-ils un sens ? Un pays peut-il vivre au rythme de statistiques mensuelles, voire hebdomadaires ? On comprend la volatilité des cours de bourse, mais la vie économique repose sur des décisions qui ne se prennent pas du jour au lendemain. Voir l'économie à travers des indices mensuels ne devrait avoir aucun sens.

C'est la vie politique qui va exciter l'intérêt pour les indices. La classe politique va se jeter à la figure des chiffres destinés à prouver qu'on

La politique conjoncturelle

L'accélération de la comptabilité et de l'information macro-économiques est également due à l'apparition des politiques conjoncturelles. Au prétexte que « *dans le long terme nous serons tous morts* », Keynes a déplacé l'analyse et la politique économiques vers le court terme. Le chômage, comme l'inflation, serait une fluctuation de courte période inhérente au marché, que l'on pourrait lisser ou éliminer grâce à des mesures immédiates : budget et monnaie sont les manettes de la

(moins certain, puisque les pays hors de la zone font en général mieux). Par contraste, il n'y a pas à s'étonner de la poursuite du chômage. Il est en effet normal qu'un rebond de croissance, quand il existe, ne se traduise pas immédiatement en reprise de l'emploi : l'inertie est en général comprise entre 6 et 14 mois (évidemment, à l'Élysée on est persuadé que l'emploi repartira en 2016). Pour l'instant, les entreprises françaises ne créent pas d'emplois, elles en perdent.

a raison et que les autres ont tort. La vie politique est réglée sur le calendrier électoral, donc son horizon est toujours très rapproché et il faut arriver en bonne position au moment voulu. George Bush (le père) n'a pas été réélu en novembre 1992 parce que la reprise de l'économie américaine, pourtant prévisible, s'est produite quatre mois après les élections présidentielles. Les sondages jouent aussi un rôle important et ils peuvent être influencés par la publication des indices économiques. En ce moment, les

machine macro-économique. Stop and go : une croissance qui s'emballe doit être freinée, un ralentissement doit ouvrir les vannes du crédit et de l'emploi.

Milton Friedman a critiqué la politique conjoncturelle avec sa théorie des « délais » (lags). Il y a trois délais incontournables : entre l'observation d'un retournement conjoncturel et la décision d'intervenir, entre cette décision et la mise en place des mesures de stabilisation, entre cette mise en place et les résultats au niveau

Enfin, d'autres indicateurs ne sont pas au vert : la dette publique continue à augmenter (elle a franchi allègrement les 2.000 milliards d'euros), mais Michel Sapin promet qu'elle n'atteindra pas 100 % du PIB cette année (nous en sommes en principe à 96 %). Il promet aussi une stabilisation des prélèvements obligatoires (47,7 % du PIB), mais les dépenses publiques seront au-dessus de 57 % du PIB. Le déficit aura du mal à être en dessous de 4 %.

socialistes mènent une campagne indécente sinon mensongère sur le thème « les voyants sont au vert », grâce à la loi Macron en particulier. En janvier, c'est la diminution d'un centième de point du taux de chômage qui avait fait l'actualité. Tout cela est artificiel. Les économistes de bonne foi savent que pour avoir quelque signification, la tendance n'est révélée par des indices que s'ils sont confirmés pendant un trimestre. Mais les hommes politiques ont une vue plus perçante !

des ménages et des entreprises. La somme de ces trois délais est au mieux de dix-huit mois, de sorte que la conjoncture a toutes chances de s'être retournée entre temps : la politique accélère en pleine surchauffe et elle freine en pleine stagnation !

La prétention des gouvernements à « stabiliser la conjoncture » ou à « harmoniser la croissance » est donc pure présomption. Les indices sont des « scoops » appréciés des médias, mais ils peuvent faire faux bond. •

Les retraites complémentaires en voie d'explosion

C'est un excellent exemple de l'échec des réformes « paramétriques »

Le système des retraites par répartition est irrémédiablement condamné, mais il se trouve encore quelques bonnes âmes pour essayer de le sauver. Dans l'ouvrage « Comment sauver vos retraites » (Ovadia, Libréchange ed. 2013), Jacques

Garello explique les raisons simples pour lesquelles la répartition va ruiner la prochaine génération de retraités. En répartition, les jeunes actifs payent pour les vieux retraités ; dans une population vieillissante, les cotisations ont de plus en plus de mal à couvrir les

pensions. L'argent versé par les cotisants n'est pas plus tôt entré dans les caisses de retraites qu'il en ressort immédiatement pour payer les retraités : pas de gestion, pas de capitalisation.

Réformes systématiques ou paramétriques ?

Les réformes systématiques, comme leur nom l'indique, consistent à quitter le système par répartition pour passer à la capitalisation – ce n'est pas facile ni immédiat, mais bien des pays y réussissent. Les réformes paramétriques se contentent de modifier les paramètres de fonctionnement d'un système par répartition : augmenter les cotisations, diminuer les pensions. Le recul de l'âge de

la retraite a, aux yeux des réformateurs, le mérite de cumuler les deux « économies ». En France, c'est vers ce type de réforme que tous les gouvernements, de gauche comme de droite, se sont orientés.

Cette semaine, une grande négociation s'engage entre employeurs et syndicats sur l'avenir des retraites complémentaires (obligatoires), qui sont piégées par la

répartition. C'est un genre de répétition de ce qui ne manquera pas de se passer quand le régime général des caisses nationales d'assurance-vieillesse sera, lui aussi, en cessation de paiement. Pour les complémentaires AGIRC (caisse de retraites complémentaires des cadres) et ARRCO (caisse des salariés non cadres), les échéances sont immédiates. Comment va-t-on les aborder ?

Echéances immédiates

L'AGIRC est obligée de puiser dans ses réserves techniques pour continuer à servir les retraites complémentaires qu'elle doit. Depuis juin 2014 les cotisations ne couvrent plus les pen-

sions. En avril 2015, le besoin de financement était de 1,3 milliard d'euros et les réserves seront complètement épuisées en 2018 : c'est demain. L'ARRCO est en meilleure posture puisque son

volume financier est plus important, elle a plus « d'assujettis », mais elle aussi va devoir puiser dans les réserves dans quelques années, entre 2020 et 2023 : c'est après demain.

Fusion des caisses

Une grande idée a été lancée par les négociateurs : fusionner AGIRC et ARRCO, de telle sorte que le borgne puisse guider l'aveugle. Le résultat semblerait rassurant : les réserves globales permettraient de tenir jusqu'en 2024 au moins. C'est la Cour des Comptes, dans son rapport de décembre 2014, qui l'affirmait : « les réserves de l'ensemble AGIRC-ARRCO ne seront pas

consommées avant 2024. Il s'agit effectivement d'un horizon trop court pour le pilotage de régimes de retraite qui n'ont pas la possibilité de renvoyer leurs déficits vers d'autres organismes ».

Encore heureux que l'on ne songe pas (pour l'instant) à faire financer les déficits par le budget de l'Etat (ou par un emprunt). Si aucun chevalier blanc n'intervient, que

se passera-t-il en 2024 ? Les gestionnaires des caisses ont rassuré leur clientèle : « Dans des régimes en répartition, le paiement des allocations sera toujours assuré par les cotisations reçues, ce qui exclut toute idée d'une « faillite » des régimes ». Qu'en termes élégants ces choses-là sont dites : on paiera aux allocataires en fonction de ce qu'il y aura dans les caisses !

Après les complémentaires, le régime général

Pour revenir aux négociations de la semaine, elles seront laborieuses. Les syndicats de cadres (CGC en tête) ne veulent pas de la fusion, même s'ils en seraient financièrement avantagés. Les dirigeants de l'ARRCO n'en veu-

lent pas davantage. Le suspense est entier, mais qu'importe : fusion ou non, c'est l'explosion.

Quand va-t-on enfin se décider à être sérieux ? Dans cette négociation, qui représente les retraités

de l'an 2024 et les cotisants de 2024 ? Quand on passera de la réforme des complémentaires à celle du régime général, qui représente un volume dix fois supérieur, quelle mesure géniale va-t-on imaginer ?

« La loi du marché »

Et quelle est la loi du cinéma ?

Présenté au festival de Cannes et portant officiellement les couleurs de la France, le film de Stéphane Brizé porte un titre accrocheur : « *la loi du marché* ». S'agit-il de vulgariser la pensée des Smith, Say, Bastiat, Mises ou Hayek ? Non, c'est plutôt l'inverse : l'acteur de talent, dont on peut sincèrement vanter le mérite, Vincent Lindon, incarne un chômeur en fin de droit, qui se bat avec Pôle emploi et se résout finalement à accepter un emploi de vigile ; il peut observer cette société qui lui a refusé la dignité d'un travail.

La charge contre la bureaucratie et la législation « sociale » est tout à fait bienvenue. Et c'est avec beaucoup de noblesse que Lindon assume la situation évidemment haïssable mais émouvante d'un père de famille dont l'enfant est

handicapé et qui est prêt à tout accepter pour rompre avec la condition d'assisté et reprendre un emploi, fût-il médiocre.

Cela dit, l'ambiguïté, pour ne pas dire la provocation, est dans le titre. Il suggère que tout cela est la rançon inéluctable de la loi du marché. Cette interprétation est d'autant plus vraisemblable que la France est, de tous les pays développés, celui où les gens qui font confiance au marché « pour assurer l'avenir du monde » sont les moins nombreux : un sondage réalisé en 2005 en fixait la proportion à 36 % (moyenne pour 27 pays 67 %). Donc, la thèse suivant laquelle la loi du marché est à l'origine du chômage, de la difficulté de retrouver un emploi, de la précarité et de l'extrême désespoir se trouve validée – et sans doute encore plus chez ceux qui n'auront pas vu le film.

On peut aller plus loin et se demander quelle est la mission du septième art. Dans une interview au Figaro d'hier, Vincent Lindon fait un constat : « *On a l'impression qu'on ne va plus au cinéma pour s'échapper, mais pour voir la vraie vie* ». Un propos un peu court quand on pense au succès de Dujardin et « *The artist* ». Revendrait-on au réalisme du cinéma italien des années 1950, ou aux Temps modernes, ou à Citizen Kane et aux Raisins de la Colère ? Les films de propagande socialiste ont sans nul doute eu de très grands succès. Mais comment mesurer le succès d'un film sinon à partir de critères marchands ; assistance, recettes et profits ? Il est vrai qu'en France on estime que le cinéma doit être subventionné... •

La dimension culturelle de la barbarie

L'Etat Islamique détruit tout ce qui n'est pas inspiré par sa culture

Certes, la forme la plus haïssable, la plus révoltante, de la barbarie est l'extermination sauvage de centaines de milliers d'innocents coupables de n'être pas convertis à l'Islam. Daesh la pratique sans hésitation et, entre autres, le martyre des Chrétiens d'Orient ou du Kenya s'étend sans cesse et demeure impuni. Les nations dites civilisées ont été incapables de la combattre avec l'efficacité voulue et s'en remettent maintenant à l'armée syrienne naguère si décriée – on préférerait soutenir la « révolution démocratique » contre la dictature de Damas.

Maintenant, les troupes de l'Etat Islamique ont investi Palmyre. La cité antique aux portes du désert est l'un des trésors architecturaux et archéologiques les plus extraordinaires qui soient au monde. Son sort demeure à l'heure présente incertain. L'armée syrienne a repoussé l'EI après une bataille qui a fait 300 morts. Mais EI reviendra sans doute à la charge. Pourquoi ? La cité antique ne présente aucun intérêt militaire. En revanche, elle est le vestige de l'une des cultures antérieures à l'Islam et il n'est pas concevable de ne pas la détruire, comme les talibans l'ont fait en

Afghanistan, comme Daesh l'a fait en Irak et en Syrie.

La barbarie est le refus de la pluralité et de la différence ; elle est la forme la plus achevée du totalitarisme. L'Occident a su vaincre et le nazisme et le communisme, au prix du sacrifice des milliers de personnes. Peut-il relever le défi avant que la barbarie islamiste ait fait son œuvre ? Prenons garde aussi à ne pas laisser la barbarie culturelle s'installer dans les pays encore civilisés. •

EN FINIR AVEC L'EDUCATION NATIONALE



Dans mon éditorial, j'ai rappelé les deux grands principes fondateurs d'un changement salutaire : libre choix des familles et concurrence des établissements. Demeure un impératif absolu : aucun petit Français ne peut être exclu du système scolaire, en particulier pour des raisons financières. Comment y parvenir concrètement ? Les réformes réalisées à l'étranger ont souvent eu recours à trois techniques : les bons scolaires, les crédits d'impôts, les écoles chartées. Mais on peut évoquer d'autres perspectives, offertes par exemple par le numérique.

Jacques Garelo

Les bons scolaires (ou vouchers en anglais)

Les familles reçoivent de l'Etat ou d'une autre collectivité publique les moyens de payer pour l'école de leur choix. On utilise parfois l'expression « chèque éducation » mais elle est ambiguë. Ce n'est pas un pouvoir d'achat (à la différence des allocations de rentrée scolaire actuelles en France). C'est un bon qui n'est utilisable que pour payer la scolarité et qui est encaissé par les établissements (sauf en Colombie où il est remis trimestriellement aux parents). Les modalités des bons peuvent être très diverses.

1° Tantôt ils concernent tous les enfants, tantôt ils sont versés sous conditions de ressources.

2° La couverture de la scolarité peut être totale (gratuité d'inscrip-

tion et exemption de toute dépense), ou forfaitaire (reste une somme à la charge de la famille). Certains pays peuvent être très généreux (Suède, Danemark) et le montant du bon est égal à celui du coût moyen d'un enfant dans le système public (ce serait autour de 5.500 euros en France) ; d'autres accordent un montant inférieur à ce coût moyen (50% en Suède, au Danemark, en République Tchèque, entre 25 et 60 % en Italie, 85 % du coût dans le privé au Danemark).

3° Les bons peuvent être universels : les parents peuvent choisir indifféremment n'importe quel établissement (Chili, Pays Bas, République Tchèque), ou réservés aux établissements privés (Etats

Unis, Italie) ou à des établissements satisfaisant à des critères précis (Pays Bas, Colombie, Etats Unis). Le comportement de l'élève peut être l'un des critères (République Tchèque, Colombie, Italie).

4° Les bons sont financés par l'impôt de l'Etat ou des collectivités locales. Ils ont donc un caractère redistributif (les foyers sans enfant scolarisé payent pour les autres).

Popularisés par Milton Friedman, les vouchers sont utilisés dans 22 des Etats d'Amérique et ont conquis plusieurs pays européens. Ils sont pratiqués aux Pays Bas depuis un siècle environ (à l'issue d'un conflit aigu entre privé et public).

Le crédit d'impôt

La famille est remboursée des frais de scolarité par son percepteur : la somme sera déduite de l'impôt sur le revenu.

Si la somme est supérieure à l'impôt (par exemple le foyer ne paye pas d'impôt sur le revenu), la famille recevra un chèque du percepteur pour la différence. C'est ce que Friedman appelait « l'impôt négatif », cette technique est utilisée dans plusieurs Etats américains (Caroline du Nord, Floride, Géorgie, Illinois, Indiana, Iowa, Louisiane, Pensylvanie, Rhode

Island Oklahoma, Minnesota). Donc, cette technique n'est pas un « cadeau fait aux riches » comme certains le croient. Dans certains cas (Arizona), les familles peuvent recevoir un livret d'épargne éducation, de façon à gérer leur dépense d'éducation tout au long de la scolarisation, voire de l'université.

Sans doute le crédit d'impôt a-t-il l'inconvénient de demander à la famille de faire l'avance d'une année de scolarité. D'autre part, les établissements seront tentés

d'accroître leurs droits d'inscription pour que le remboursement fiscal soit le plus élevé. Mais le système est pratique pour les familles qui payent beaucoup d'impôts et il est très populaire aux Etats Unis.

Il existe aux Etats Unis un deuxième type de crédit d'impôt appelé « Scholarship tax credit program », au bénéfice des entreprises ou des particuliers qui font des dons à des organismes de bourses.

Ces organismes à but non lucratif, financés exclusivement par la générosité de la société civile, allouent des bourses sous condi-

Les charters schools

On serait tenté de traduire par « écoles sous contrat » si cela ne créait pas une confusion avec le système français dont il est voisin. En effet, ce sont des écoles publiques, gratuites, mais autonomes et à gestion privée.

Elles naissent d'un accord (une charte) signé par un groupe de personnes avec les administrations publiques d'enseignement locales ou nationales.

L'initiative appartient à des parents, des enseignants, des fondations. Elle a été bien souvent suscitée par le désir d'offrir une école à des enfants qui n'étaient pas facilement intégrés dans le système public ordinaire : handicapés, ou surdoués, minorités ou toute autre source d'exclusion. Puis le système s'est banalisé. Les créateurs d'écoles signent une charte qui leur assure un financement public en échange du respect d'un certain nombre de règles.

Le coût est en général inférieur à celui des écoles publiques ordinaires. La raison en est qu'il y a

Autres perspectives

On ne peut pas passer sous silence quelques expériences notoires qui peuvent inspirer des réformateurs. La plus importante est celle de « l'opting out » lancé en Angleterre il y a quelque vingt ans, puis en Suède. Les directeurs, enseignants et parents d'élèves d'un établissement public peuvent demander à en sortir pour bénéficier d'une plus grande autonomie pédagogique et de gestion. C'est l'Etat qui les

tions de ressources pour que les familles puissent scolariser leurs enfants dans les écoles privées de leur choix. Ce système est en

une totale autonomie de gestion. Il y a aussi une autonomie pédagogique complète : choix des programmes, des méthodes, des maîtres, des rythmes. Mais la charte impose de ne pratiquer aucune discrimination et d'accepter le contrôle d'inspecteurs publics et de contrôleurs de gestion qui s'assurent que les deniers publics sont bien affectés.

A côté des fonds publics, les charters schools peuvent recevoir des dons privés, notamment le soutien de fondations.

Les parents sont étroitement associés à la marche de l'école.

Il y a un air de famille avec nos écoles privées sous contrat, à deux exceptions près : la liberté de création des établissements par signature de la charte et surtout l'autonomie financière et pédagogique. Cette formule serait donc vraisemblablement celle qui choquerait le moins les mœurs françaises.

Les charters schools sont de loin la formule la plus utilisée aux

prendra en charge. La différence avec les charter schools réside dans le fait qu'il s'agit ici d'établissements jusque là publics ; c'est en fait une privatisation, et les enseignants perdent leur qualité de fonctionnaires.

On ne saurait passer sous silence la création pure et simple d'entreprises d'enseignement, gérées suivant les principes privés marchands. Elles se développent souvent avec le numérique,

vigueur dans 8 Etats (Arizona, Floride, Georgie, Indiana, Iowa, Oklahoma, Pennsylvania, Rhode Island).

Etats Unis. Si l'on en croit les travaux de Charles Arnoux et Liliane Debros pour la Fondation pour l'Ecole(1), il y a seulement 88.000 élèves concernés par les vouchers, 717.000 élèves pour les crédits d'impôts, et 2 millions d'élèves dans les charters schools. La place des écoles « librement choisies » demeure malgré tout minoritaire aux Etats Unis, puisqu'il y a 46 millions d'enfants scolarisés. Cependant ces chiffres ne prennent pas en compte les « family schools », c'est-à-dire toutes les écoles organisées par des familles qui se regroupent et enseignent aux enfants à domicile, là où la législation de l'Etat l'autorise (Arizona ou Californie par exemple).

Le seul pays qui a généralisé les charter schools est la Suède, qui a privatisé en 2009 la plupart de ses écoles publiques et où les enseignants sont devenus des salariés de droit privé. Les syndicats d'enseignants ont accepté des salaires supérieurs pour un travail plus stimulant.

L'Université d'Arizona a quelque quatre vingt mille « abonnés » sur internet. Cela suppose évidemment des diplômes privés, dont la réputation est acquise par la sélection des employeurs.

Il y a donc bien des moyens éprouvés de se passer du monopole d'Etat de l'Education Nationale. Le problème n'est ni financier, ni technique ni éducatif : il est politique.

On peut se reporter sur tous ces points aux rapports de Charles Arnoux et Liliane Debros in

www.fondationpourlecole.org et de Jacob Arfwerdson in www.irefeurope.org

Lu pour vous : articles, revues, sites



L'impôt sur les successions Une fausse bonne idée

Ce livre est écrit par des Suisses pour des Français. Les Suisses s'affolent des excentricités fiscales dont ils sont victimes. Un chapitre n'est-il pas intitulé : « *La Suisse un enfer fiscal égalitaire pour les riches ?* » Et les auteurs d'expliquer que toutes les barrières anti-fiscales, à commencer par le fédéralisme ou la démocratie directe, ont été enfoncées. Quel Français ne plaindrait-il pas ses voisins helvétiques ?

L'étude de l'Institut libéral dirigé par Pierre Bessard et Victoria Curzon Price est présentée ainsi :

« L'État-providence est sous pression. Ses dépenses croissantes et l'absence de réformes le mènent dans une impasse financière. La politique cherche par conséquent désespérément de nouvelles recettes fiscales : dans toute l'Europe, de nouvelles hausses de la charge fiscale sont à l'ordre du jour, malgré l'ampleur déjà pénalisante des prélèvements. En Suisse, la question de l'imposition des successions au niveau fédéral redevient d'actualité. »

L'impôt sur les successions bénéficie de sympathies dans tous les camps politiques. Le décès semble un moment opportun pour faire les fonds de tiroir. Les héritiers font figure de veinards qui n'ont pas vraiment mérité leur chance. Et l'accumulation d'une fortune sur plusieurs générations est souvent considérée comme suspecte ».

En fait, les Français vont tirer grand bénéfice de cet ouvrage, car il va jusqu'à la racine du mal : c'est le principe même de la propriété qui est en cause. Il y a des échos de Bastiat qui écrivait « *l'homme naît propriétaire* », les liens entre morale et propriété sont indissolubles : seule la propriété rend l'être humain responsable. La propriété est de droit naturel et même, comme le précise le pasteur Peter Ruch, de droit divin.

Or, s'en prendre à la propriété et au patrimoine, c'est mener le pays à la ruine. L'épilogue signé par Victoria Curzon Price nous donne à réfléchir : « *Pendant un long moment, les innovateurs continuent d'innover, les familles continuent d'épargner, les entreprises continuent d'investir. Ils ne peuvent pas imaginer que l'Etat soit aussi bête de vraiment les déposséder. La politique de redistribution des richesses ne paraît avoir aucun coût sur le plan de la croissance. Mais quand, un jour, le capital familial aura bel et bien disparu, alors la croissance s'en ira pour de bon. Essayez alors de le faire revenir, ce capital ! Vous verrez que c'est très, très difficile... L'Etat aura tué la poule aux œufs d'or.* »

Comme toujours avec nos amis de Lausanne, c'est clair, c'est vrai, c'est brillant. Une vraie source d'arguments pour convaincre les Français qui, par tradition étatistes et socialistes, prêchent le partage au nom de la fraternité. Bastiat disait « *La fraternité ? Tout pour moi, rien pour les autres* ».

Pierre Bessard & Victoria Curzon Price, dir. Institut libéral, ed. L'impôt sur les successions. Une fausse bonne idée, Genève 2014

liberal@libinst.ch

www.institutliberal.ch

contribuables associés

350 000 MILITANTS CONTRE L'OPPRESSION FISCALE

Le Tour de France de Contribuables Associés dans le Sud Est

Mardi 26 mai : NICE
Jeudi 28 mai : TOULON

Réunion publique de 18h à 20h à Cap développement
237 Place de la Liberté
avec Eudes Beaufreton,
délégué général et Philippe
Vitel, député du Var

Vendredi 29 mai
MARSEILLE et AUBAGNE

Réunion publique à 19h à
Aubagne à la Salle du Bras
d'Or, avec Eudes
Beaufreton et Geneviève
Frixon.

Samedi 30 mai : NÎMES

Informations et Inscriptions
tourdefrance@contribuables.org



Le lundi 16 juin

De 17 à 20 heures

**L'IRDEME, l'IREF et
Contribuables Associés**

organisent un colloque sur le
thème

L'imposture Piketty :

**Les riches sont-ils le
probleme ou la solution ?**

Maison de la Chimie, 28 rue
Saint-Dominique, Paris (7°)

Frédéric Georges TUDO
(Piketty au piquet), Nicolas
Lecaussin (IREF), Jean
Philippe Delsol (IREF), Alain
Mathieu (Contribuables
Associés), Bernard Zimmern
(IRDEME)



Connaissance du libéralisme

pour ceux qui s'inquiètent pour la moralité du marché ou le matérialisme du capitalisme

Si le libéralisme n'est pas assez attractif dans notre pays, c'est qu'il n'est pas connu. Pas enseigné, pas traité, le libéralisme est caricaturé.

Ce livret rétablit la vérité : non le libéralisme n'est pas la loi du plus fort, non la propriété n'est pas le vol, non l'intérêt personnel n'est pas l'égoïsme, non l'inégalité n'est pas l'injustice, etc. Au contraire le libéralisme a une dimension éthique : c'est une doctrine de la dignité de la personne humaine et de l'harmonie sociale.

36 pages, 5 €

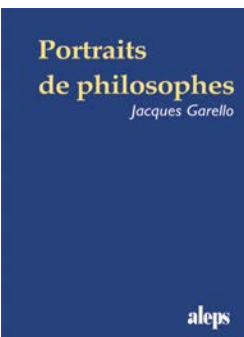


Se passer de l'Etat

à offrir à ceux qui craignent la disparition des écoles, des trains, de l'électricité, des théâtres, des musées et des stades

Pas de sérieuse diminution des dépenses publiques sans réduction du périmètre de l'Etat. Des privatisations généralisées ne nuisent pas à la santé, ni à l'éducation, ni aux communications, ni aux retraites de la population : c'est tout le contraire, comme le prouvent les réformes pratiquées en Allemagne, en Grande Bretagne, en Scandinavie, en Europe Centrale ou au Canada, il est facile, confortable et économique de se passer de l'Etat dans beaucoup de domaines.

36 pages, 5 €



Portraits de philosophes

pour nous persuader que la dignité de l'être humain est au cœur d'une société de libertés

D'Aristote à René Girard, ils ont abordé les thèmes de l'éternel humain : la nature de l'homme, son destin, sa conscience, la liberté, le pouvoir, la religion, la vie, la vérité, etc.

Dans une société où le paraître l'emporte largement sur l'être, se rapprocher des philosophes nous aide à retrouver ce qui importe à long terme, ce qui est le fond de notre humanité et ce qui donne valeur à notre liberté.

64 pages, 30 portraits, 5 €



Portraits d'économistes

une aide précieuse pour protéger lycéens et étudiants contre la désinformation des manuels d'économie

Etes-vous adeptes et satisfaits de la pensée unique ? Ces portraits montrent l'extrême richesse de l'histoire de la pensée économique, d'Adam Smith à nos jours. Ils vous font découvrir les permanences (les problèmes économiques) et les oppositions (les doctrines économiques).

Dépenses publiques et impôts d'un côté, ou libre échange et libre entreprise de l'autre : ce débat actuel s'est noué avec Say et Malthus, se poursuivant entre Bastiat et Marx, puis au 20ème siècle par Keynes et Hayek – par exemple.

48 pages, 22 portraits, 5 €

BULLETIN DE COMMANDE

- | | | | | |
|--|----|---|----|------------------------------|
| <input type="checkbox"/> Connaissance du libéralisme | 5€ | <input type="checkbox"/> Portraits de philosophes | 5€ | Frais de port : 1 ouvrage 2€ |
| <input type="checkbox"/> Se passer de l'Etat | 5€ | <input type="checkbox"/> Portraits d'économistes | 5€ | A partir de 2 ouvrages 6€ |

NOMPrénom

Adresse

E-mail

Merci de libeller vos chèques à l'ordre de l'ALEPS et nous les faire parvenir à
ALEPS, BP 80026, 13545 Aix en Provence Cedex 4